

La soutenance de mémoire de Master en sciences sociales  
- *pilier géographie* - de

Madame Marie GOY

**Gérer collectivement une friche urbaine végétalisée**  
*Étude de cas à Tiohtiá:ke/Montréal sous l'angle de l'institution du  
commun*

aura lieu le

**16 septembre 2021 à 15h00**

dans l'alvéole B.1.38 (FLSH).

Directeur de mémoire : Ola SÖDERSTRÖM

Experte : Leïla KEBIR

**Résumé :**

Les initiatives faisant primer l'usage des territoires urbains sur la propriété ont le vent en poupe à Tiohtiá:ke/Montréal (Canada), portées par des politiques publiques favorables : ruelles vertes, bibliothèques d'outils, coopératives d'habitation, etc... Pour autant, quid des espaces publics urbains ? Au-delà de leur consultation, quelles sont les possibilités pour les habitant·e·s-citoyen·ne·s de s'impliquer durablement dans la planification et la gestion d'espaces communs ? Avec quels effets sur la production de l'espace ? Le « Champ des Possibles », friche urbaine végétalisée de 12,7 hectares au centre de la métropole, est géré conjointement par une association citoyenne et l'administration publique de l'Arrondissement. Hors des cadres établis tels le parc public ou le terrain privé, le Champ est un espace d'expérimentation. Le flou inhérent peut néanmoins fragiliser la pérennité de ce projet hybride s'il n'est pas compris et soutenu par le public et ceux/celles qui le représente. Ce mémoire fait le récit de la démarche et apporte des clefs de compréhension sur les dynamiques collectives inscrites dans cet espace. En quoi préfigurent-elles une alternative à une gestion publique ? Le cadre théorique se focalise sur deux axes : le concept des friches industrielles et végétalisées, d'une part, la co-gestion d'espaces publics urbains sous l'angle de la notion d'institution du commun par Dardot et Laval (2017), d'autre part. L'analyse développe quatre enjeux identifiés à partir des données recueillies auprès d'un échantillon d'acteurs/trices de la co-gestion. Le premier enjeu décrit la mise en place de la co-gestion. Le deuxième correspond aux modalités de co-gestion. Le troisième identifie les imaginaires coexistants. Finalement, le quatrième développe les structures de contraintes et les opportunités identifiées par les acteurs/trices dans la gestion et la planification de l'espace.